

LES NOUVELLES ACADÉMIES

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté le décret relatif aux nouvelles régions académiques

Celui-ci précise l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur .

Les nouvelles régions académiques seront l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives au niveau régional. Les 30 académies actuelles continueront d'assurer le pilotage des politiques éducatives avec le souci de la proximité avec les établissements d'enseignement, leurs personnels et les élus des territoires. Ces évolutions n'auront pas d'impact sur les périmètres actuels de la gestion des ressources humaines.

Dans chaque région académique, un recteur de région académique est nommé (voir liste ci-dessous) . Ils seront chargés de présider le comité régional académique où siégeront les autres recteurs de la région. Ils disposeront de pouvoirs propres et garantiront dans les régions, comportant plusieurs académies, avec l'appui des autres recteurs, l'unité et la cohérence de la parole de l'État dans les champs de compétence partagé avec la collectivité régionale ou le préfet de région. Des services inter-académiques pourront être constitués pour renforcer l'efficacité collective.

- **M. Gilles PECOUT**, recteur de l'académie de Nancy-Metz, est nommé recteur de la région académique Alsace Champagne-Ardenne-Lorraine, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **M. Olivier DUGRIP**, recteur de l'académie de Bordeaux, est nommé recteur de la région académique Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **Mme Françoise MOULIN-CIVIL**, rectrice de l'académie de Lyon, est nommée rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **M. Jean-François CHANET**, recteur de l'académie de Besançon, est nommé recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **M. François WEIL**, recteur de l'académie de Paris, est nommé recteur de la région académique Ile-de-France, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **Mme Armande LE PELLEC MULLER**, rectrice de l'académie de Montpellier, est nommée rectrice de la région académique Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **M. Luc JOHANN**, recteur de l'académie de Lille, est nommé recteur de la région académique Nord-Pas-de-Calais-Picardie, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **M. Philippe-Pierre CABOURDIN**, recteur de l'académie de Caen, est nommé recteur de la région académique Normandie, à compter du 1er janvier 2016 ;
- **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, est nommé recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte-D'azur, à compter du 1er janvier 2016.

Déc. 2015